

N°54
OCTOBRE 2021

LA
Feuille
DU TRI



**LE VERRE
C'EST NI PAR TERRE
NI AUX ORDURES MÉNAGÈRES**

► Voir dossier p.9



SOMMAIRE

// ÉDITORIAL //

C'est toujours un plaisir de m'adresser à vous à travers cette 54^{ème} Feuille du Tri.

Tout au long de l'été, nos conseillers du tri sont partis à votre rencontre sur les marchés du territoire. Ils ont pu répondre à vos questions portant sur le tri et le traitement des déchets. Ils ont également pu vous informer d'une belle avancée : **tous les emballages métalliques se recyclent quelle que soit leur taille**. Boîtes de conserve comme capsules de café se jettent désormais **dans la poubelle jaune**. Aujourd'hui **1 emballage métallique sur 4 seulement** est déposé dans la collecte sélective : un **surcoût considérable pour leur traitement**.

Autre surcoût considérable : **le verre déposé dans les ordures ménagères. Une problématique environnementale et financière** à laquelle Sud Rhône Environnement s'attaque en déployant une campagne de communication dans les points les plus sensibles de son territoire.

L'augmentation considérable de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) dans les années à venir nous oblige à réduire le volume de nos ordures ménagères. Vos gestes de tri permettent cette réduction. Ils permettent également de valoriser, de façon optimale, vos déchets. **Pour aller plus loin dans cette démarche de réduction, nous agissons en faveur du compostage domestique, partagé et en établissement à travers un accompagnement des collectivités adhérentes**. C'est dans cette philosophie que les crèches de Saint Quentin la Poterie et Uzès ont pu bénéficier d'un accompagnement adapté pour démarrer leur projet de compostage en établissement.

C'est ensemble que nous pourrons agir pour notre planète, notre environnement, notre cadre de vie. C'est aussi ensemble que nous pouvons lutter contre les inégalités qui se font d'autant plus sentir que la fin d'année approche. Pour la 4^{ème} année consécutive, Sud Rhône Environnement organise sur son territoire la collecte de jouets solidaire « **Laisse Parler Ton Cœur** ». Nous comptons sur votre générosité pour donner une seconde vie aux jouets inutilisés.

Je vous souhaite un bel automne et vous donne rendez-vous en début d'année 2022.



- 2 • Éditorial
- 3 • Les bouteilles de gaz n'ont pas leur place dans le sac noir !
- 4 • Dans la poubelle jaune, tous les alus sont les bienvenus.
- 5 • Après un été sur les marchés, les conseillers du tri ont fait leur rentrée.
- 6 • Remise gracieuse de compost sur le territoire du SICTOMU.
- 7 • **Laisse Parler Ton Cœur**, 12^{ème} édition nationale de la grande collecte de jouets d'occasion.
 - **Ecomobilier** : de belles performances de tri à confirmer et à pérenniser.
- 8 • **Eco DDS** : des produits toxiques ou explosifs qui nécessitent un traitement spécial.
- 9 • **DOSSIER : Emballages en verre, poids lourds de nos déchets.**
- 11 • **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : le crumble aux restes de fruits et de pain.

La Feuille du Tri n°54 - Octobre 2021

Directeur de la publication :

Jean-Marie FOURNIER

Conception, réalisation & rédaction :

Sud Rhône Environnement

Illustrations et photographies :

Freepix.com, Sud Rhône Environnement



Retrouvez toute l'actualité du syndicat sur les réseaux sociaux.

**Le Président,
Jean-Marie FOURNIER**



Des erreurs de tri retrouvées quotidiennement dans les ordures ménagères : bouteilles de gaz, emballages ménagers, verre, cartons et même appareils électroménagers... Ces déchets seront enfouis sans valorisation possible. Correctement triés, ils auraient pu être réutilisés.



Les bouteilles de gaz n'ont pas leur place dans le sac noir !

Focus sur : la consigne

Vous possédez une preuve d'achat :

Rapportez votre bouteille de gaz dans n'importe quel point de vente. Sur présentation de votre preuve d'achat, vous pourrez récupérer le prix de la consigne.

Vous ne possédez plus de preuve d'achat

Dans ce cas, le revendeur ne peut vous rembourser le montant payé pour la consignation de la bouteille. Cependant, il n'a pas le droit de refuser de reprendre votre bouteille.

Si vous n'avez plus l'utilité de votre bouteille de gaz, pensez à la revente ou au don. Dans votre entourage, quelqu'un appréciera sûrement de ne pas payer le prix de la consigne en plus de sa bouteille.

De nombreuses bouteilles de gaz ont été retrouvées cet été **dans les ordures ménagères** transitant par le quai de transfert de Beaucaire. La présence de ces bouteilles dans les ordures ménagères engendre un **risque d'explosion à la fois au moment de la collecte, du stockage et du traitement** des déchets.

Qu'il s'agisse de **Butane, de Propane, d'Hélium ou de Peroxyde d'azote**, toutes les bouteilles de gaz sont des déchets dangereux, interdits en déchèterie. Les résidus peuvent présenter un risque important pour l'environnement. **Quels sont alors les bons gestes à adopter ?**

LE RETOUR AU VENDEUR : LE SEUL GESTE À RETENIR

La reprise par le metteur sur le marché de votre bouteille **est obligatoire, gratuit et sans condition**. Toutefois, sans preuve d'achat, vous ne pourrez récupérer le prix de votre consigne.

Remise contre une nouvelle, votre ancienne bouteille de gaz pourra être facilement **réutilisée et réintroduite dans le circuit de distribution**. A noter que les plus anciennes bouteilles de gaz encore en circulation datent de la **fin des années 60 !** Trop vieille ou trop abîmée, la tôle d'acier constituant votre bouteille de gaz sera entièrement recyclée.

Plus d'information sur www.sudrhone.fr

Dans la poubelle jaune tous les alus sont les bienvenus

Sud Rhône Environnement s'engage pour faciliter le geste de tri de ses habitants. Après l'extension des consignes de tri en 2016, permettant de trier **tous les emballages en plastique** (bouteilles, flacons, brique alimentaire, films plastique mais aussi pots et barquettes...), le syndicat permet aujourd'hui à ses usagers de trier **tous les emballages métalliques** quelle que soit leur taille !



Les emballages métalliques



Qu'il s'agisse d'un **opercule de bouteille de lait** ou de **pot de yaourt**, de **capsules de café** ou encore de **barquettes de pâté pour animaux** ... et quel que soit votre mode de collecte (sac, bac, colonne) vous savez quel **réflexe** adopter désormais : celui de la poubelle jaune !

MÉMO : OÙ JETER MES CAPSULES DE CAFÉ



MES DOSETTES SONT RIGIDES
= SAC, BAC OU COLONNE JAUNE



MES DOSETTES SONT SOUPLES
= COMPOSTEUR OU = ORDURES MÉNAGÈRES



Après un été sur les marchés, les conseillers du tri ont fait leur rentrée

Tout l'été, les conseillers du tri de Sud Rhône Environnement ont sillonné les marchés du territoire pour **rappeler les consignes de tri appliquées** sur les 54 communes que compte le Syndicat.

L'occasion de répondre aux interrogations des habitants : où dois-je déposer le couvercle de mon bocal en verre ? Mon vieux sac à main troué ? Ma cartouche d'encre usagée ?

« *Au quotidien, je ne pense pas forcément à me renseigner sur les consignes de tri. Le fait que les conseillers du tri soient ici, au marché, c'est pratique !* » confie une passante au marché de Remoullins.



L'été terminé, les conseillers du tri ont renoué avec les salles de classe. Pour l'année 2021-22, l'offre de **Sud Rhône Environnement** en matière d'éducation au développement durable compte **huit interventions et une exposition** de la moyenne section de maternelle au lycée.

« *Tout l'enjeu de nos interventions est de faire prendre conscience aux enfants de la portée du tri des déchets. Pour cela, nous les impliquons à travers le jeu, le dessin, la fabrication d'un objet ou la recherche de points de collecte. Les enfants sont les citoyens de demain. Sensibilisés, ils peuvent à leur tour informer leur entourage une fois de retour à la maison.* » explique Johan Cordonnier responsable des animations scolaires chez Sud Rhône Environnement.

Sud Rhône Environnement réalise chaque année gratuitement **plus de 300 interventions** aussi bien sur le temps scolaire que périscolaire.



**Stand Info-Tri
ou intervention scolaire :
contactez-nous !**

Votre commune fait face à des **incivilités en matière de tri des déchets** ? Vous souhaitez que le **stand « Info-Tri »** fasse une halte dans votre marché hebdomadaire ?

Vous souhaitez **programmer une intervention** dans votre établissement scolaire ?

Contactez-nous :
04 66 59 06 51 ou
j.cordonnier@sudrhone.fr



Remise gracieuse de compost : vers une généralisation du procédé

Au printemps dernier, près d'une centaine d'usagers du SICTOMU ont bénéficié **de compost et de broyat mis gracieusement à disposition** par la collectivité et Sud Rhône Environnement.

Le compost, conforme à la norme NFU 44-051, provient des **déchets verts collectés dans les 13 déchèteries du syndicat** et transformés par l'entreprise SEDE basée à Tarascon. Le broyat, quant à lui, est issu d'une partie des **déchets verts collectés et transformés dans les 4 déchèteries du SICTOMU**.

Lors de chaque distribution, un guide composteur était présent pour **expliquer les enjeux du compostage et répondre aux interrogations diverses des habitants**.

Face au succès de ces opérations, Sud Rhône Environnement travaille actuellement sur une généralisation de ces opérations sur l'ensemble de son territoire.

POURQUOI COMPOSTER SES BIODÉCHETS ?

Le compostage des déchets ménagers permet de **réduire jusqu'à 30% le volume des ordures ménagères**.

Le compost obtenu est un **excellent fertilisant naturel et gratuit**. Il permet également **d'améliorer la structure du sol** avec à la clé une meilleure rétention d'eau et des substances nutritives.

Le compost permet **d'améliorer l'activité biologique du sol** à travers le développement des micro-organismes qui apportent des nutriments essentiels à nos plantes du jardin comme du potager.

UN GESTE ÉCORESPONSABLE

En réduisant le volume de nos ordures ménagères à traiter, on réduit de fait les **dépenses des collectivités** responsables de la collecte et du traitement des déchets. On réduit également la quantité de CO² produite lors du transport, du stockage et de l'incinération des ordures ménagères.

En savoir plus sur les distributions de compost :
www.sudrhone.fr



Vous êtes prêts à vous lancer dans le compostage ?

Votre collectivité en charge de la collecte des déchets peut vous fournir, à prix réduit, l'équipement nécessaire pour un compostage réussi.



Laisse Parler Ton Cœur 12^{ème} édition nationale de la grande collecte de jouets d'occasion

Cette opération organisée au niveau national par l'éco-organisme **Ecosystem** et au niveau local par **Sud Rhône Environnement** se tiendra du **20 au 28 novembre 2021** au cours de la **semaine Européenne de Réduction des Déchets**.

Chaque point de collecte sera équipé d'une hotte aux couleurs de l'opération. **Tous les jouets, fonctionnels, sont acceptés** : jeux de construction, de société, en bois, peluches, poupons, jouets électriques.

A l'issue de la collecte, les jouets seront remis à la **communauté Emmaüs Arles et à l'unité locale Terre d'Argence de la Croix-Rouge**. Ils seront par la suite offerts à des personnes en difficultés lors des fêtes de fin d'année ou revendus à petits prix dans les boutiques solidaires.

Les jouets électriques et électroniques qui n'auront pas pu être remis en état et redistribués seront pris en charge par Ecosystem qui procédera à leur recyclage.

Consultez la liste des points de collecte sur www.sudrhone.fr



Écomobilier

De belles performances de tri à confirmer et à pérenniser.

Avec plus de 1300 tonnes de mobiliers collectées au premier semestre 2021, **Sud Rhône Environnement** dépasse d'ores et déjà de **40 % les tonnages triés en 2020** (accentués par la COVID-19) et de **30 % les tonnages regroupés en 2019** sur la même période.

Ces performances sont le fruit **d'une forte implication** des agents d'accueil en déchèterie et **d'un accompagnement de proximité** par les services de **Sud Rhône Environnement**. Grâce à cette dynamique, en 2020, les collectivités adhérentes du syndicat **ont évité près de 365 000 € de dépense de transport et de traitement***. Une somme qui pourrait s'élever à **plus 500 000€ en 2021**.

Une nouvelle venue à Lussan :

Le 20 septembre 2021, une nouvelle benne destinée à recevoir les meubles usagés a été mise en service sur la déchèterie de Lussan. **Désormais, 100% des déchèteries de Sud Rhône Environnement sont équipées d'une benne meuble.**



Les meubles usagés sont évacués en déchèterie par EcoMobilier. Ils sont ensuite recyclés, réutilisés ou valorisés énergétiquement.

*Calculs sur la base des données fournies par l'éco-organisme EcoMobilier selon les données du Rapport d'Activité 2020 de Sud Rhône Environnement.



Des produits toxiques ou explosifs qui nécessitent un traitement spécial



Les déchets toxiques sont des produits que vous utilisez en moyenne **2 à 3 fois par an**. Cette information peut vous aider à les trier car les produits toxiques utilisés couramment comme les nettoyeurs de sol ou les berlingots vides d'eau de javel peuvent rejoindre votre poubelle des emballages ménagers.

Un autre indice pour vous aider : sachez que, chez soi, **les déchets toxiques «se cachent»** dans un placard, dans un cagibi, à la cave, au garage, dans la cabane du jardin... Et on a tendance à les oublier !

DE QUELS PRODUITS S'AGIT-IL EXACTEMENT ?

- Les produits de **bricolage et de décoration** (colle, crépi, décapant, peinture ...)
- Les produits de **jardinage** (anti-nuisible, désherbant, engrais, raticide...)
- Les produits **d'entretien spécifique** de la maison (acide, déboucheur, soude ...)
- Les produits **d'entretien du véhicule** (antigel, filtre à huile, liquide de refroidissement...)
- Les produits **d'entretien de piscine** (brome, chlore, régulateur de ph...)
- Les produits **dédiés au chauffage**, cheminée et barbecue (allume-feu, nettoyeur cheminée, pétrole ...).

Ces produits doivent être **impérativement déposés en déchèterie devant le local**

prévu à cet effet. Seul l'agent d'accueil de votre déchèterie est autorisé à pénétrer à l'intérieur du local en question.

CERTAINS PRODUITS SONT TROP DANGEREUX POUR LA DÉCHÈTERIE

Certains produits toxiques ne peuvent être déposés en déchèterie en raison de leur dangerosité ou complexité à traiter. C'est notamment le cas :

- **Des objets radioactifs.**



Le phénomène de la radioactivité a suscité un **vif engouement pendant la période de l'entre-deux guerres**, qui se traduit notamment par la fabrication d'objets divers et variés. Aujourd'hui, l'ANDRA collecte chaque année environ **100 objets radioactifs** produits lors de ces années phares du radium. Cette collecte s'effectue gratuitement auprès des particuliers. **Plus d'infos sur www.andra.fr**

- **Des produits dangereux des professionnels**
- **Des bouteilles de gaz et extincteurs**
- **D'amiante**
- **Des explosifs**
- **Des fusées de détresse**
- **Des munitions**

Plus d'informations sur le recyclage de ces déchets sur www.sudrhone.fr



// DOSSIER //

Emballages en verre poids lourds de nos déchets

Lorsque les camions de collecte se rendent au quai de transfert de Beaucaire, un bruit est malheureusement devenu familier : « clink-clink ». Ce bruit, c'est celui que **produit le verre retrouvé en bien trop grande quantité dans les ordures ménagères**. Aujourd'hui, **6% du contenu du sac noir est composé de verre**.

POURQUOI CELA EST-IL DOMMAGEABLE ?

Le verre, dont le tri en France a **débuté en 1974**, est l'une des rares matière à pouvoir être **recyclée à 100% et à l'infini**. Sachant qu'une bouteille en verre triée est intégralement transformée en une nouvelle bouteille en verre, **ne pas recycler le verre apparaît être une aberration environnementale**. A l'heure où les premières échéances de la loi sur la **Transition Énergétique pour la Croissance Verte** arrivent, trier ses emballages en verre est un **devoir citoyen**.

Le verre est une **matière solide** qui, sans action de l'Homme, mettra **plus de 4000 ans à disparaître**. Une raison de plus pour trier ses déchets en verre mais surtout pour ne pas les jeter n'importe où : **ni dans la nature, ni aux ordures ménagères !** Ces dernières sont enfouies dans un centre de stockage des déchets non dangereux et **rend toute valorisation du verre impossible**.

L'ENVIRONNEMENT MIS À MAL PAR CE MAUVAIS GESTE DE TRI ... AINSI QUE LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS.

Le traitement des ordures ménagères coûtent cher : **167 euros la tonne sur le territoire de Sud Rhône Environnement**. Le verre, s'il est déposé dans ces dernières, **coûte exactement la même chose** à la collectivité.



Sur le territoire de SRE

6%

du contenu du sac noir
est composé de

verre



167€

coût de traitement
à la tonne du verre
déposé dans les
ordures ménagères

Pourtant, correctement trié dans la colonne verte, **le verre est une source de recettes** loin d'être négligeable pour les finances publiques : **27 euros par tonne collectée.**

Les caractérisations des ordures ménagères réalisées par Sud Rhône Environnement permettent d'affirmer que **6% du contenu du sac noir est composé de verre.** Rien que sur l'année 2020, cela représente **2 139 tonnes de verre non recyclées** engendrant un coût de traitement pour le syndicat de **343 695 €.**

En 2020, ce sont près de 58 000 euros de recettes qui ont été littéralement enfouis au centre de stockage des déchets. C'est une aberration pour nous élus qui sommes chargés de la gestion des deniers publics !

Jean-Marie FOURNIER,
Président de Sud Rhône Environnement.

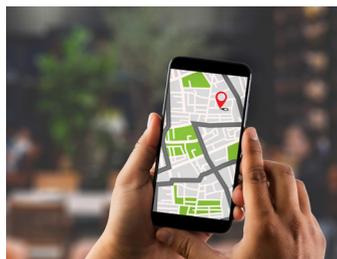



343 695 €

de surcoût lié à la non valorisation du verre sur le territoire de SRE.


58 000 €

de recettes perdues par SRE suite à l'enfouissement de 2139 tonnes de verre en 2020



Trouver le point de collecte le plus proche !

Pour faciliter les gestes de tri de ses habitants, Sud Rhône Environnement **propose sur son site internet une cartographie des points de collecte - verre, emballages, papier, ordures ménagères, textile - avec géolocalisation.** Un outil pratique autant pour les locaux que les personnes de passage sur le territoire.



Recette anti-gaspi : le crumble

Un reste de **pain**, de vieux **biscuits**, des **céréales** ramollies, des **fruits en fin de vie** et voilà un délicieux crumble croustillant et fondant.

Incroyable mais vrai, **le crumble est la recette idéale pour ne rien gaspiller quelle que soit la saison !** Les quantités sont à adapter en fonction du nombre de gourmands.



A faire en famille !

Ingrédients :

- 6 pommes abimées (*ou tout autre fruits*)
- 150gr de cassonade
- 150gr de restes de pain, de vieux biscuits ou de céréales ramollies
 - 125gr de beurre doux
 - 1 sachet de sucre vanillé
 - ½ citron (*facultatif*)
 - 1c à café de cannelle (*facultatif*)

Préparation :

- Préchauffer le four à 210°C.
- Peler et évider vos fruits
- Retirer les parties abimées et couper les fruits en cubes.
- Les mélanger avec le sucre vanillé, la cannelle et le jus de citron. Les répartir dans un plat allant au four.
- Dans un saladier, mélanger les restes de pain, les vieux biscuits ou les céréales ramollies et la cassonade.
- Ajouter le beurre à température ambiante coupé en morceaux.
- Mélanger à la main jusqu'à obtenir une texture sableuse.
- Répartir au-dessus des fruits et enfourner 30 minutes.



Que faire des épluchures des fruits ?

Rendez-vous sur www.sudrhone.fr pour découvrir une nouvelle recette anti-gaspi.



LAISSÉ
parler
TON
coeur



COLLECTE DE JOUETS SOLIDAIRE

**Du 20 au 26
novembre 2021**

Liste des points de collecte :

www.sudrhone.fr
ou www.laisseparlertoncoeur.com



Structures solidaires partenaires :

Opération organisée par :

